Image not found or type unknown

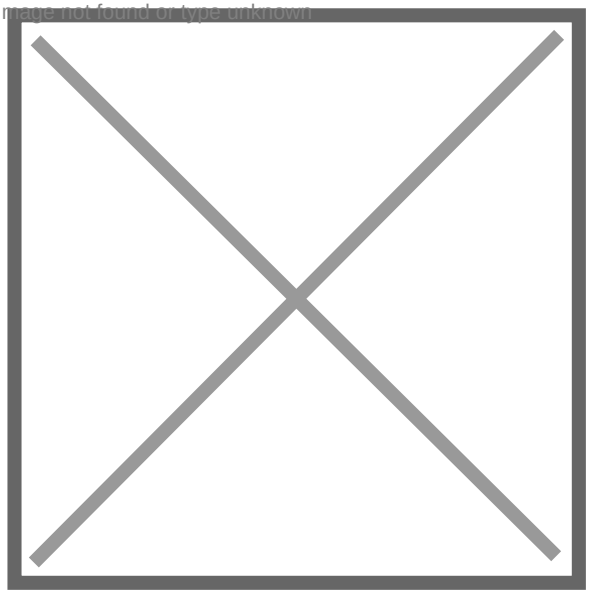

Recouvrement de dette a l'etranger

Par **elifaz**, le **02/03/2011** à **17:38**

Bonjour,
Il ya environ 13 ans j'ai acquis une voiture par credit .apres presque 2 ans de payement, partant pour 6 mois (sans salaire) a l'etranger,j'ais demande une suspension de payement pour cette duree la.Cela m'a ete refuse.j'ais laisse tout de meme ma voiture au garage ou j'avais achete ma voiture. un an apres mon retour en france,ma situation a ete telle que que suis repartit definitivement a l'etranger(Israel).Il ya peut j'ais ete contacter par une maison de recouvrement suedoise a laquelle apparement ma dette a ete revendu.
Ma situation actuelle ne me permet pas de faire face a des depenses imprevu surtout pour un payement pour une voiture que je n'ais plus depuis 11 ans et qui a ete certainement revendu par la meme maison de credit a qui l'emprunt avait ete fait.
Question: je vis en israel,je souhaiterais savoir quelles sont les accord entre la france et Israel quand a ce type de situation(recouvrement d'impaye) qu'elles sont mes risques si je refuse de payer.un organismer europeen peut il engager une procedure d'angagement a payer,saisis sur salaire ou autre en Israel afin de me forcer a regler la somme?
en vous remerciant de votre reponse ,

Par **elifaz**, le **06/03/2011** à **20:12**

..personne ne peut me repondre ??..ou ne veut repondre?

Par **corinei**, le **17/08/2011** à **10:28**

Tout ce que je sais, c'est que les dettes ne s'éteignent jamais en Israël et je te conseille de te rendre avec une pièce d'identité au hoatsa haopal pour vérifier car ou en est ce crédit et de prendre un excellent avocat pour te faire fermer le dossier car les intérêts sont explosifs bon courage et si on ne t'a pas collè une interdiction du territoire.... en plus ou c'est le moment d'écrire au premier ministre pour expliquer ton cas

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **16:46**

Bonjour

Sauf que la dette n'a pas été contractée en Israël, mais en France et par ailleurs Israêl bien que particpant à des compétitions européennes d'épreuves sportives et à l'Eurovision de la chanson, n''appartient pas à l'Union Européenne.

Si la dette a été rachetée par une société de crédit suédoise, il faudra vérifier les accords juridiques entre la Suède et Israêl.

Par **corinei**, le **17/08/2011** à **17:37**

oui vous avez raison en principe y a pas de lien de recouvrement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés